

Explications relatives aux résultats de la procédure de consultation interne à la branche pour l'ordonnance sur la formation et le plan de formation des horticulteurs/trices CFC et AFP

Préambule

Lors de la consultation interne qui s'est déroulée du 27 juin au 30 août 2022, l'ordonnance sur la formation ainsi que le plan de formation ont été approuvés à plus de 80%. Nous remercions cordialement les représentants des trois lieux de formation (entreprise, CI et école professionnelle) pour leur engagement dans l'élaboration des documents de base ainsi que tous ceux qui ont participé à l'enquête de consultation.

Nous tenons à clarifier ci-après quelques points :

Formation de cariste dans la filière Production de plantes

Avec la mise en œuvre de la révision, les apprentis de l'orientation Production de plantes, toutes spécialisations confondues (plantes ornementales, plantes vivaces et pépinières), suivront une formation de cariste. Dans l'aperçu des compétences opérationnelles du plan de formation, le cours de cariste est intégré au domaine de compétences opérationnelles g "Vente de plantes et d'autres articles horticoles", plus précisément dans la compétence opérationnelle g4 "Préparer et charger les plantes et les autres articles horticoles pour le transport".

Exigences envers les formateurs/trices

Le module didactique supplémentaire de JardinSuisse vise à mieux préparer les formateurs et formatrices dans le domaine méthodologique et didactique pour leur mission auprès des jeunes. Le contenu et la forme de ces cours seront élaborés et définis lors de la prochaine phase du processus de révision. Autre avantage : ces cours seront accessibles non seulement aux formatrices et formateurs, mais également à toute autre personne en contact avec les apprentis, soit sur les chantiers soit dans l'entreprise. Lors de l'élaboration de ces cours, il sera veillé à ce que les contenus soient alignés sur ceux de «TOP Entreprise formatrice». En ce qui concerne les prestataires possibles, ceux-ci seront définis en fonction des effectifs.

Remarques finales

La prochaine phase, qui a déjà commencée, consiste à élaborer les documents de mise en œuvre pour les différents lieux de formation, ainsi que ceux nécessaires aux PQual. Les éventuels inputs peuvent être communiqués aux membres du groupe de pilotage de la réforme RFI24 ou aux groupements professionnels responsables.

Vous trouverez de plus amples informations sur le projet de révision de la formation professionnelle initiale sur la page Internet : [Révision de la formation professionnelle initiale 2024](#)

Le chef de projet
Heinz Hartmann

Aarau, le 21.10.2022